

Délibération n°  
2023.053

Séance du 29/06/2023  
N° ordre : 14



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Excusés : 10
- Votants : 23  
dont 6 pouvoirs

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

POUR	23	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

**OBJET :**

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

Cession de terrain à un  
particulier au lotissement  
Vézère-Galandy

**Certifiée exécutoire**

Date de publication sur le  
site internet : 03/07/2023

Date de télétransmission  
en préfecture : 03/07/2023

**Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-neuf juin deux mil vingt-trois à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2023

**PRESENTS :** Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

**EXCUSES :** Marie-Paule TOURNADOUR (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), André CHASTAN (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Evelyne ROULEAU, Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Martine JUGIE), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

**SECRETAIRE :** Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la demande de Madame BARILLOT sollicitant l'acquisition d'une parcelle communale jouxtant sa propriété au lotissement Vézère-Galandy référencée au cadastre Section BB n° 193 d'une superficie de 86 m<sup>2</sup> ;  
Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale de cette parcelle en date du 12 mai 2023 ;  
Vu le plan de division réalisé par Sotec Plans ;  
Considérant que la parcelle précitée appartient au domaine privé communal ;  
Considérant que la commune souhaite conserver une bande de terrain à usage de trottoir d'une superficie de 4 m<sup>2</sup> ;  
Considérant qu'il a été convenu entre les parties que le prix de cette parcelle s'élève au prix de l'estimation susvisée soit 25 € le m<sup>2</sup> ;  
Entendu l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE le Maire à céder à l'amiable à Madame BARILLOT une partie de la parcelle de terrain référencée au cadastre Section BB n° 193 appartenant à la Commune, située au lotissement Vézère-Galandy, d'une superficie de 82 mètres carrés, au prix de 25 € le m<sup>2</sup> soit un montant total 2 050 €.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents nécessaires à la conclusion de ce dossier.**
- **PRECISE que les frais de notaire seront pris en charge par les acquéreurs.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 29 juin 2023,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE